

# ÉQUATEUR

*Guide  
de l'exportateur canadien*

stor  
HF  
1010  
.G85E214  
1988  
STORAGE

MAIN  
HF  
1010  
GBSE214  
1988  
STORAGE

15-238-939

(also available in English)

1988

# ÉQUATEUR

## Guide de l'exportateur canadien

### DÉLÉGATION COMMERCIALE RESPONSABLE :

Division commerciale  
Ambassade du Canada  
Apartado Aereo 53531/2  
Calle 76, N° 11-52  
Bogota 2 (Colombie)

Câble : CANADIAN BOGOTA  
Tél. : (011-57-1) 217-5555/217-5152  
Télex : (35) 44568 (DMCA CO)  
Télécopieur : (57-1) 235-6253  
Territoire : Colombie, Équateur

*(Responsable également de l'Équateur :)*

Agent commercial (résidant à Quito)  
Avenida La Coruna 2291, PB  
Casilla 6512 CCI  
Quito (Équateur)  
Tél. : 564-343  
Télex : 22622 OFCCDA

Direction de l'expansion du commerce  
en Amérique du Sud  
Ministère des Affaires extérieures  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2  
Tél. : (613) 996-5546  
Télex : 053-3745  
Télécopieur : (613) 996-9103

**LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE**

**DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

**125 SUSSEX**

**OTTAWA K1A 0G2**



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

# ÉQUIPEUR

## Guide de l'exportateur canadien

DEPARTMENT COMMERCIAL RESPONSABLE  
Director Commercial  
Ministry of Canada  
Ottawa, Ontario K1P 6K6  
Canada

THE CANADIAN BOOKS  
1-800-387-6152  
1-800-468-1000  
1-800-387-6152  
1-800-387-6152

Association québécoise de l'édition  
100, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec H2Y 1K4  
Canada

Association de l'exportation de l'édition  
100, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec H2Y 1K4  
Canada

LIBRARY (BIBLIOTHÈQUE)  
CENT. OF EXTERNAL AFFAIRS

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1988  
N° de cat. E73-2/23-1988F  
ISBN 0-662-95239-1



---

# TABLE DES MATIÈRES

---

I.	LE PAYS	4
II.	LES AFFAIRES EN ÉQUATEUR	9
III.	VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN ÉQUATEUR	22
IV.	AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION	26
V.	ADRESSES UTILES	33

---

# I. LE PAYS

---

## Étendue et situation géographique

L'Équateur se trouve en Amérique du Sud, sur la côte du Pacifique, et couvre une superficie d'environ 270 670 km<sup>2</sup>. L'un des plus petits pays de l'Amérique du Sud, l'Équateur est bordé au nord par la Colombie, et au sud par le Pérou. Les îles Galapagos, situées dans l'océan Pacifique à 1 100 km des côtes, appartiennent à l'Équateur depuis 1932.

Sur le plan géographique, les Andes traversent le pays du nord au sud et se divisent en deux cordillères qui fractionnent le pays en trois régions très différenciées par leur topographie et leur climat.

Sur la côte ouest, la Costa, ou région côtière, se compose de plaines qui s'élèvent graduellement jusqu'à la Sierra, ou région montagneuse, et qui sont sillonnées par quatre grands fleuves. Sur la côte, longue de 1 000 km, un certain nombre de villes portuaires se sont développées, les principales étant Guayaquil, Manta et Esmeraldas. Les plantations y produisent principalement du café, des bananes, de la canne à sucre, du riz, du cacao et des fruits. La pêche y constitue aussi une activité importante. Les gisements de gaz naturel et de pétrole du golfe du Guayaquil font l'objet d'une exploitation limitée.

Située au centre du pays, la Sierra, ou région montagneuse, comprend des vallées fertiles, des pics enneigés s'élevant à plus de 4 500 mètres d'altitude ainsi que des villes et des paysages pittoresques. Cette région occupe environ le quart de la superficie totale du pays. En raison de leur climat tempéré, les vallées du nord et du centre se prêtent mieux à la culture des produits agricoles et à l'élevage de bovins que les vallées situées plus au sud. La formation du sol y est différente, ce qui laisse croire qu'il s'y cache des minéraux encore inexplorés et inexploités. Tout le long de la Sierra s'accrochent de hauts plateaux que le gouvernement est à reboiser.

L'Oriente, ou région orientale, se compose de forêts tropicales qui couvrent environ la moitié de la superficie de l'Équateur; elles s'étendent des Andes jusqu'à la vallée de l'Amazone. À l'exception de la production pétrolière, la plus grande partie de cette région demeure inconnue et inexploitée, même si on y trouve quelques plantations de

thé et de canne à sucre, quelques fermes d'élevage et quelques chantiers d'exploitation forestière.

## Histoire

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, peu après la découverte de l'Amérique, les explorateurs espagnols attirés par les trésors légendaires de l'Eldorado envahissent le territoire qui constitue aujourd'hui l'Équateur. Pendant une cinquantaine d'années, cette région avait fait partie de l'empire inca, dont le dernier empereur, Atahualpa, était né près de Quito.

Une colonie espagnole, formée principalement de grandes propriétés cultivées par les *campesinos* (ou paysans), s'est établie sur les hauts plateaux andins. À l'époque coloniale, les plaines côtières étaient négligées en raison du manque de travailleurs et du climat extrêmement malsain. Les quelques activités véritables qui s'y exerçaient étaient la construction navale et l'exportation de cacao.

La première insurrection contre l'autorité espagnole eut lieu à Quito en 1809. Appuyés par les armées de Simon Bolivar et de Antonio José de Sucre, les rebelles équatoriens déclarèrent l'indépendance du pays à la suite de leur victoire sur les armées espagnoles à la bataille du Pichincha en 1822. D'abord uni à la Colombie et au Venezuela au sein d'une fédération, l'Équateur devint une république indépendante en 1830. Les hostilités entre les libéraux de Guayaquil et les conservateurs aristocrates de Quito donnèrent lieu à une longue période d'instabilité politique. Depuis l'indépendance de l'Équateur, les régimes conservateurs, libéraux et centristes élus alternent au pouvoir avec les juntas militaires. Les coups d'État se traduisent par des changements de chef, sans effusion de sang ou presque et sans véritable chambardement des politiques.

## Régime administratif

L'Équateur est une république de type présidentiel dont l'administration centrale se trouve à Quito, la capitale. L'Équateur est divisé en provinces, en comtés et en paroisses, qui sont gérés par des administrations locales. Selon la constitution, le président élu détient le pouvoir exécutif, alors que le Congrès assume le pouvoir législatif. Les pouvoirs judiciaires relèvent entièrement de la Cour suprême, qui contrôle tous les tribunaux du pays.



## Climat

Le climat de l'Équateur varie en fonction de l'altitude, avec des régions orientales et côtières plutôt chaudes et des hauts plateaux tempérés ou frais.

Il n'existe que deux saisons en Équateur : la saison des pluies, qui correspond à l'hiver au Canada, et la saison sèche, qui correspond à l'été canadien.

Située à plus de 2 700 mètres d'altitude, Quito, la capitale, enregistre des températures moyennes de 15°C. La principale ville portuaire, Guayaquil, bénéficie d'un agréable climat tropical, avec des moyennes de 25°C.

## Population

En 1986, la population atteignait environ 9,65 millions d'habitants et augmentait à un taux annuel moyen de 2,9 %. La majorité des Équatoriens (80 %) sont de descendance inca ou métisse, et le reste de descendance européenne ou africaine. Près de 45 % de la population totale habite en milieu urbain.

## Langue

Langue officielle du pays, l'espagnol y est parlé partout. Quelques dialectes restent en usage, mais la plupart des visiteurs ne les entendront que très peu.

Quoique beaucoup de gens d'affaires et de fonctionnaires parlent français et anglais, il est préférable de leur parler espagnol.

## Culte

La liberté religieuse existe en Équateur. La religion catholique y est la plus répandue, mais de nombreuses sectes protestantes ont des fidèles à Quito et à Guayaquil, où on trouve également des synagogues.

## Éducation

En Équateur, le taux d'alphabétisation des adultes est d'environ 85,5 %. Les écoles, publiques ou privées, offrent trois niveaux d'études : primaire, secondaire et supérieur. L'éducation primaire et les trois premières années de l'éducation secondaire sont obligatoires et gratuites. L'éducation supérieure est offerte par 15 établissements, tant publics que privés.



## Villes principales

Peuplée de 1,2 million d'habitants, Quito est la capitale du pays et le centre commercial de la région des hauts plateaux.

Comptant plus de 1,9 million d'habitants, Guayaquil constitue le centre commercial et industriel de la région côtière.

Les deux autres principales agglomérations sont Cuenca et Ambato, avec des populations respectives de 500 000 et de 350 000 habitants.

## Monnaie

L'unité monétaire officielle de l'Équateur est le « sucre » (désigné par le symbole S/.), qui se divise en 100 centavos. La monnaie de papier se présente en coupures de 1 000, de 500, de 50, de 20, de 10 et de 5 sucres et les pièces dures, en coupures de 50, de 20, de 10 et de 5 centavos. De billets et des pièces de valeur plus élevée ont été mis en circulation au cours de 1988.

Actuellement, l'Équateur a un marché libre des changes, qui fonctionne parallèlement au marché officiel dirigé par la Banque centrale de l'Équateur, conformément au *droit de change international*. La Banque centrale fixe le taux de change officiel (utilisé pour les transactions du gouvernement) et le taux flottant contrôlé (utilisé pour les importations). Le taux flottant libre peut être obtenu dans les banques ou dans les maisons de change.

## Heures d'ouverture

L'Équateur garde l'heure locale toute l'année, qui correspond à cinq heures de moins sur l'heure de Greenwich (GMT), soit l'heure normale de l'Est (HNE). La journée de travail de la plupart des entreprises industrielles et commerciales est de huit heures, soit de 9 h à 18 h. Les banques sont ouvertes au public de 9 h à 13 h 30.

## Jours fériés

L'Équateur a onze fêtes nationales réparties comme suit : 1<sup>er</sup> janvier, vendredi saint (date variable), 1<sup>er</sup> mai, 24 mai, 24 juillet, 10 août, 9 et 12 octobre, 2 et 3 novembre, 25 décembre. En plus, d'autres congés, habituellement d'une journée, sont décrétés en vertu de lois diverses pour certaines villes ou entreprises. Les jours fériés sont des congés payés pour les employés permanents.

## Services d'interprétation et de traduction

Il existe de bons services d'interprétation et de traduction, mais il est fortement recommandé de prendre des arrangements à cet égard bien avant son arrivée, en s'adressant à l'ambassade du Canada à Bogota (Colombie) ou à l'agent commercial résidant à Quito.

## Poids et mesures

Le système métrique des poids et mesures est le système légal, et il doit être utilisé dans les documents officiels. Les mesures impériales sont comprises dans les secteurs de la quincaillerie et du textile. Les mesures espagnoles suivantes sont utilisées dans le commerce au détail :

### *Poids*

1 livre (*libra*) = 16 onces = 1,047 livre impériale = 460 grammes

1 arroba (*arroba*) = 25 livres = 25,36 livres impériales

1 quintal = 100 livres = 101,47 livres impériales

1 kilo = 2,2 livres impériales

### *Longueur*

1 verge (*vara*) = 3 pieds = 32,875 pouces (variable)

### *Capacité*

1 arroba (sec) = 6,70 gallons

1 gallon américain (liquide) = 0,83 gallon impérial

## Électricité

Les maisons sont alimentées au courant alternatif de 110 volts et 60 cycles. Les ampoules se vissent et les prises de courant sont munies de deux broches plates. Les entreprises industrielles peuvent obtenir le courant électrique de 220 volts et 60 cycles.

## Dates

Les dates écrites sous forme numérique indiquent généralement le jour, le mois et l'année. Par exemple, 1/4/88 désigne le 1<sup>er</sup> avril 1988.

---

## II. LES AFFAIRES EN ÉQUATEUR

---

### Description générale du marché

L'économie de l'Équateur est basée sur la libre entreprise, mais la plupart des services publics appartiennent au gouvernement qui les exploite.

Le gouvernement favorise le développement et la croissance du secteur privé et appuie les investissements locaux et étrangers par des stimulants comme les exonérations fiscales et les importations en franchise de droit, surtout dans les domaines de l'exploitation pétrolière et gazière, de l'exploitation minière, de la fabrication et de l'agriculture.

Même si le secteur pétrolier compte pour 70 % des exportations du pays, les industries de l'agro-alimentaire, de l'agriculture et des pêches ont aussi récemment enregistré des progrès appréciables.

Les grands projets de développement, principalement dans le secteur de l'énergie, sont financés par l'intermédiaire des institutions internationales de financement et impartis par voie d'appels d'offres internationaux.

Règle générale, l'Équateur offre de nombreux débouchés aux sociétés étrangères, mais ces dernières doivent faire preuve de persévérance et de ténacité si elles veulent percer le marché équatorien et y rester.

### Participation aux accords commerciaux régionaux

Avec la Colombie, le Pérou, la Bolivie et le Venezuela, l'Équateur est membre du marché commun andin (Pacte andin). Les principaux objectifs du Pacte sont de favoriser l'essor économique et l'intégration des pays signataires par la réduction et l'éventuelle élimination des tarifs entre les membres, par l'établissement d'un tarif extérieur commun et uniforme, par la distribution et la rationalisation de l'activité industrielle entre les pays membres et par le développement des marchés de consommation.

De plus, l'Équateur est l'un des 11 États latino-américains signataires du Traité de Montevideo de 1980 qui créait



l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) pour remplacer l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALC) établie par le Traité de Montevideo de 1960. À long terme, l'ALADI cherche, par la coopération économique, à promouvoir l'établissement progressif d'un marché commun latino-américain.

## Commercialisation et distribution

La plupart des fabricants et des marchands étrangers se font représenter par un agent (qui travaille à commission ou à son propre compte). Selon le produit, l'agent devrait s'intéresser aux régions de Quito et de Guayaquil étant donné qu'elles sont assez différentes. Cuenca est en voie de devenir la troisième ville en importance en raison des nombreuses nouvelles entreprises qui s'y établissent et ne devrait donc pas être négligée. Dans le passé, certains exportateurs ont nommé un agent pour chaque région, mais il est préférable d'en avoir un seul de manière à réduire la confusion chez les clients.

Comme il est difficile de trouver des agents qui se spécialisent dans un seul secteur d'activité, les gens d'affaires canadiens ne devront donc pas se surprendre de les voir s'occuper d'un certain nombre de produits.

Les agents devraient être nommés seulement après qu'un représentant de la firme canadienne se soit rendu sur place pour faire une évaluation personnelle des représentants possibles. La division commerciale de l'ambassade du Canada en Colombie, ou l'agent commercial résidant à Quito, sera en mesure de vous aider à cet égard.

La relation mandant-agent est régie par le décret 103-2-A (1976) de la Cour suprême. En vertu de ce décret, un mandant ne peut pas, de façon unilatérale, modifier, résilier ou refuser de renouveler un accord ayant trait à une relation d'agent ou de distributeur à moins d'avoir une raison valable de le faire, laquelle devra être déterminée par voie judiciaire. Certes, beaucoup de sociétés préfèrent s'occuper elles-mêmes de leurs affaires, mais il leur est aussi conseillé de nommer des agents qui s'occuperont d'un seul contrat ou d'un projet précis et de prévoir une disposition de non-exclusivité dans l'accord régissant la relation d'agent.

Dans le cas des projets qui n'exigent pas beaucoup de commercialisation ou de communications, alors que le représentant légal n'aura qu'à signer ou à présenter une



soumission au nom de la société, il est recommandé aux sociétés de se faire représenter par un avocat plutôt que par un agent.

## Publicité et promotion

En Équateur, le marché de la publicité et les médias sont concentrés à Quito, la capitale, et à Guayaquil, le principal port. À elles seules, ces deux villes comptent 28 % de la population totale.

En Équateur, les journaux constituent le principal instrument de publicité. Il y existe d'ailleurs 22 journaux d'envergure nationale. *El Comercio* et *El Universo* sont les deux journaux nationaux les plus utilisés par les gens d'affaires puisqu'ils contiennent beaucoup de publicité et de nouvelles à caractère économique et commercial.

Avec sept stations, la télévision représente le deuxième plus important mode de publicité. La radio vient en troisième lieu. Les cinémas constituent un véhicule de publicité de moindre importance, surtout pour ce qui est des produits de consommation.

Une entreprise qui songe sérieusement à faire des affaires en Équateur a tout avantage à produire ses brochures et son matériel publicitaire en espagnol.

## Cotation de prix

Les prix doivent être cotés en dollars américains, franco à bord (FOB) et coût, assurance, fret (CAF) à Guayaquil.

## Processus d'appel d'offres

La plupart des projets et des achats du gouvernement dont les coûts excèdent les limites établies sont impartis au moyen d'appels d'offres. Le processus d'appel d'offres est complexe et long, et les sociétés qui désirent participer aux projets du gouvernement doivent respecter toutes les exigences à la lettre.

Lorsque l'organisme contractant a élaboré les paramètres d'un projet, un appel d'offres international (ou national) est lancé, par voie de publication pendant trois jours consécutifs dans les journaux nationaux. Les avis publiés donnent une description très générale des exigences, le coût des documents relatifs à l'appel d'offres, l'endroit où ces documents peuvent être obtenus et la date limite de réception des soumissions.

Une société peut se porter candidate en achetant les documents relatifs à l'appel d'offres, dont le coût varie selon l'envergure du projet. Ces documents comprennent le cahier des charges, les directives sur la façon de soumissionner, la liste des documents demandés, des modèles de contrat et de présentations, et autres.

La date limite de réception des soumissions varie entre 10 et 90 jours après la publication de l'appel d'offres. Des prolongations peuvent être accordées si le proposant en fait la demande par écrit.

Les soumissions, rédigées en *espagnol* et conformes aux modèles fournis dans les documents relatifs à l'appel d'offres (des catalogues dans d'autres langues peuvent être joints), doivent être présentées pour la date et l'heure prévues. Deux enveloppes numérotées et cachetées doivent être livrées en personne par un représentant de la société soumissionnaire ou par son conseiller juridique.

La première enveloppe doit contenir :

- une lettre ou une présentation et un engagement conformes au modèle fourni;
- une attestation bancaire ou plus de solvabilité de l'entreprise, laquelle doit être confirmée par une autre attestation délivrée par une banque locale ou par une banque correspondante de la banque étrangère;
- les derniers états financiers vérifiés de la société;
- des certificats du ministère des Finances et du vérificateur de l'Équateur, si la société y a auparavant obtenu des contrats;
- la liste des employés affectés au projet et leur curriculum vitae, s'il y a lieu;
- la liste de l'équipement utilisé pour la construction, s'il y a lieu;
- la certification de la capacité technique de la société, délivrée par une société qui aura utilisé de l'équipement semblable et accompagnée, s'il y a lieu, de catalogues et de brochures;
- le document désignant le mandant de la société qui participera à un projet gouvernemental. Il n'est pas nécessaire que ce soit un représentant commercial : si la société le préfère, un avocat local peut agir en son nom. Toutefois, les pouvoirs ne lui sont délégués que de façon temporaire.

La deuxième enveloppe doit contenir :

- la proposition en détail;
- la chronologie des travaux et le détail des prix unitaires. Tous les documents doivent être numérotés, scellés et signés par le proposant; les traductions espagnoles des documents doivent être notariées et certifiées par le consulat de l'Équateur le plus proche. Les originaux doivent accompagner les traductions. En général, il est préférable que tous les documents écrits en français ou en anglais soient traduits en espagnol.

À la date limite de l'appel d'offres, toutes les enveloppes portant le numéro 1 sont ouvertes et examinées aux fins de la présélection. Si une société est présélectionnée, elle doit, dans les cinq jours, soumettre une garantie bancaire irrévocable équivalant à 2 % de la valeur du contrat, pour prouver son intérêt à l'égard du contrat.

Les enveloppes portant le numéro 2, des entreprises présélectionnées, sont ensuite analysées et comparées. Cette étape peut durer jusqu'à trois mois, selon l'ampleur du projet. Le contrat est accordé à la société qui demande le moins cher et qui satisfait à toutes les spécifications techniques. Il arrive que des appels d'offres soient suspendus si aucun participant ne répond rigoureusement aux spécifications techniques.

Un ministère ou un autre organisme gouvernemental peut signer un contrat directement avec le fournisseur, sans appel d'offres, dans les cas suivants :

- la valeur du contrat est inférieure au minimum établi pour les appels d'offres;
- les biens ou les services permettront de surmonter une urgence nationale (tremblement de terre, inondation, incendie);
- les contrats sont financés à des conditions privilégiées par un gouvernement étranger : il peut s'agir d'un accord d'aide réciproque, d'une marge de crédit ou d'un simple financement/contrat de la part d'un gouvernement étranger pour un projet précis;
- les biens et les services ont été désignés par le ministère de la Défense comme étant nécessaires à la sécurité nationale;
- les contrats ont trait à une oeuvre littéraire, artistique ou à un projet scientifique;



- les contrats visent le transport du courrier par avion et le transport des exportations ou des importations par voie maritime, aérienne ou terrestre;
- les pièces et le matériel d'entretien serviront pour l'équipement appartenant à un organisme public;
- les contrats ont trait à des services de consultation qui seront sélectionnés et choisis en vertu de règles précises, établies au cas par cas par l'organisme contractant;
- les contrats sont soustraits au processus d'appel d'offres en vertu de lois spéciales.

## Contrôle des changes

La Banque centrale de l'Équateur (*Banco Central del Ecuador*), qui fonctionne comme un organisme indépendant sous la direction du Comité financier (*Junta Monetaria*), est chargée d'administrer l'exportation, l'importation et le contrôle des changes.

La Banque centrale émet un nombre illimité de permis d'importation s'il s'agit de marchandises autorisées. La licence d'importation permet automatiquement à son titulaire d'obtenir, au taux de change officiel (sucres — dollars américains), des devises étrangères pour la valeur coût et fret (c. et f.) des importations, sur présentation des documents d'expédition.

En plus de sa responsabilité à l'égard du contrôle des changes, la Banque centrale approuve le crédit étranger et enregistre les investissements et les prêts étrangers. Elle fournit les fonds nécessaires au rapatriement des investissements et des profits et au service des dettes étrangères lorsque la dette ou l'investissement est dûment enregistré.

## Conditions et modes de paiement habituels

Comme la plupart des biens sont vendus à crédit et que la plupart des importateurs possèdent un capital limité, les entreprises canadiennes devraient songer à faire crédit aux importateurs. Lorsqu'ils commandent des biens, les importateurs sont fortement influencés par les modalités de crédit qui leur sont offertes, et les exportateurs qui leur accordent entre 30 et 180 jours de crédit ont un avantage appréciable sur ceux qui insistent sur les livraisons contre remboursement. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit les conditions de paiement, et inclure les frais bancaires dans le prix.



## Système bancaire et financement sur place

L'organisation et le fonctionnement des banques sont régis par la loi sur la Banque centrale et par les lois qui en découlent. Le système bancaire équatorien compte des banques commerciales, des banques d'épargne et des banques de crédit hypothécaire. La Banque centrale de l'Équateur est chargée de faire respecter les politiques du Comité financier et, par conséquent, de réglementer et de surveiller les activités des banques privées. Les banques sont placées sous le contrôle du Bureau du surintendant des banques.

En Équateur, les sociétés de financement fonctionnent selon la « Loi sur les sociétés de financement ». Leur organisation, leur exploitation et leur liquidation sont surveillées par le Bureau du surintendant des banques.

Aucune banque canadienne n'est présente en Équateur bien que certaines maintiennent des relations avec les banques les plus importantes, à savoir :

### *i) Banque étatique :*

Banco Central del Ecuador  
Avenida 10 de Agosto y Briceno  
Quito (Équateur)  
Tél. : 510-400

### *ii) Banques para-étatiques :*

Banco Nacional de Fomento (Banque nationale de développement des industries agricoles et des petites entreprises)  
Apartado 685  
Antonio Ante Y 10 de Agosto  
Quito (Équateur)  
Tél. : 572-748

Banco Ecuatoriano de la Vivienda  
(Banque de l'habitation)  
Avenida Colon 1664  
Quito (Équateur)  
Tél. : 237-114

Bank of London and South America Ltd.  
Av. Amazonas Y Carrion  
Quito (Équateur)  
Tél. : 564-177

Citibank N.A.  
Juan Leon Mera Y Patria  
Quito (Équateur)  
Tél. : 563-300

Banco Holandes Unido  
Avenida 10 de Agosto 911  
Quito (Équateur)  
Tél. : 524-200

The Bank of America  
Av. Amazonas Y Patria, Edif. Cofiec  
Quito (Équateur)  
Tél. : 564-834/564-802

Banco de Pichincha  
Venezuela Y Espejo  
Quito (Équateur)  
Tél. : 551-088

Banco de Guayaquil  
Pichincha 105  
Guayaquil (Équateur)  
Tél. : 305-731

Banco del Pacifico  
Av. N.N.U.U. Y Suyris  
Quito (Équateur)  
Tél. : 433-006

Filanbanco  
Av. Colombia Y Briceno  
Quito (Équateur)  
Tél. : 517-700

Banco Popular de Ecuador  
Av. Amazonas Y Ramirez Davalos  
Quito (Équateur)  
Tél. : 548-100

Banco de Los Andes  
Av. Amazonas Y Robles  
Quito (Équateur)  
Tél. : 554-215

Banco Internacional  
Santa Prisca Y M. Larrea  
Quito (Équateur)

La plupart des banques susmentionnées ont des bureaux dans les principales villes du pays.

## Renseignements sur les règlements douaniers et autres

### i) Documentation

Les exportateurs doivent s'assurer que tous les documents d'expédition sont préparés en espagnol à moins d'indication contraire. Les douaniers peuvent rejeter les documents contenant des erreurs ou des modifications, et de lourdes amendes peuvent être perçues auprès de l'importateur.

En outre, tous les documents doivent porter le numéro du permis d'importation lorsqu'il est vraiment nécessaire d'en avoir un.

Quels que soient la valeur et le mode de transport utilisé, les documents suivants doivent être présentés au point d'entrée aux fins du dédouanement des expéditions : (1) une copie des permis d'importation, (2) les factures originales et trois copies de chacune, (3) un certificat d'origine (s'il y a lieu), (4) le connaissance original (négociable) avec trois copies, et (5) les documents spéciaux rendus nécessaires par la nature de l'importation (p. ex. certificat d'hygiène et de santé, etc.).

Habituellement, l'importateur exige les factures *pro forma* pour obtenir une licence d'importation.

Il n'existe aucune exigence particulière connue quant aux bordereaux d'expédition. Leur utilisation devrait toutefois faciliter les procédures de dédouanement. Si vous avez des doutes au sujet de ce document, mieux vaut suivre les instructions de l'importateur.

À moins d'avoir obtenu une exemption des autorités équatoriennes, l'importateur doit acheter une assurance en Équateur.

Depuis le 20 juillet 1976, les documents relatifs aux exportations vers l'Équateur n'ont plus à être approuvés par le consulat et, en conséquence, la facture consulaire a été abolie. C'est au point d'entrée que les droits consulaires seront payés et que le dédouanement aura lieu.



## *ii) Inspection préalable à l'expédition*

Les Services de surveillance SGS Inc. doivent présenter un rapport favorable aux autorités bancaires, à défaut de quoi le paiement des importations visées ne sera pas autorisé. Ce document peut aussi être exigé aux fins du dédouanement. Des copies supplémentaires des documents d'expédition ainsi que de la documentation connexe seront exigées par l'inspecteur chargé de l'inspection préalable ainsi que par l'importateur et sa banque. Il faut suivre leurs instructions à cet égard.

## *iii) Contrôle de l'importation*

À quelques exceptions près, l'obtention d'une licence d'importation est nécessaire avant l'envoi de marchandises en Équateur. Au nombre des produits exemptés figurent les médicaments, les pièces de rechange pour machines et automobiles (lorsqu'elles valent moins de 500 \$ US), les livres, les journaux, les revues, les partitions et les enregistrements musicaux. Ces produits sont toutefois frappés de droits de douane.

Les importations autorisées font partie de l'une des quatre listes suivantes : la LISTE I, spéciale et composée des aliments de base, des médicaments et d'autres articles hautement prioritaires, la LISTE I-A, comprenant d'autres articles essentiels, la LISTE I-B, constituée des produits semi-essentiels et la LISTE II, composée des articles de luxe et des marchandises produites à l'échelle locale.

Le Comité financier est autorisé à faire passer les articles d'une liste à une autre ainsi qu'à établir et à révoquer des interdictions à l'importation lorsque la situation économique et la balance des paiements de l'Équateur l'exigent.

Les licences d'importation peuvent être obtenues auprès du service des changes de la Banque centrale et sont habituellement valides pour 180 jours. Il ne faut normalement pas beaucoup de temps pour obtenir une licence d'importation et si les taxes, les dépôts etc. ont été payés, elles sont délivrées sans difficulté.

## *iv) Tarifs et taxes à l'importation*

L'Équateur se sert de la nomenclature tarifaire NABANDINA (fondée sur la nomenclature du Conseil



de coopération douanière), adoptée par les membres du Pacte andin (MCA). La valeur en douane équivaut à la valeur coût et fret (c. et f.).

Les droits applicables aux marchandises déjà produites en Équateur peuvent atteindre 125 % de la valeur imposable. Les tarifs douaniers exigés sur les marchandises que l'Équateur ne produit pas s'élèvent en moyenne à 25 %. En général, l'importation de véhicules est interdite. Pour dédouaner les marchandises, les importateurs doivent faire un dépôt égal à leur valeur franco à bord.

Les droits de douane et certaines restrictions sont considérablement réduits sur beaucoup de produits provenant des pays formant le Pacte andin ou de pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI).

#### v) *Emballage et étiquetage*

- Certains produits sont assujettis à des exigences d'emballage et d'étiquetage précises, notamment les produits alimentaires; l'exportateur devrait s'en informer auprès de l'importateur.

## Transports et communications

Partout en Équateur, le transport de la plupart des marchandises et des passagers se fait par voie terrestre, le transport ferroviaire y jouant un rôle de second plan. L'Équateur compte environ 24 000 kilomètres de routes toutes saisons ainsi que des autoroutes reliant tous les principaux ports aux grandes villes. L'Équateur possède un réseau ferroviaire à voie étroite qui s'étend sur 1,160 kilomètres. La route principale dessert l'axe Guayaquil-Quito-San Lorenzo. Les installations de chargement, de déchargement et d'entreposage des ports maritimes ont été rénovées. Les ports alternatifs d'Esmeraldas et particulièrement de Manta ont tendance à atténuer quelque peu la grande affluence qu'a toujours connue le port de Guayaquil. Deux aéroports internationaux (un à Quito et l'autre à Guayaquil) accueillent le trafic international régulier des lignes aériennes nationales et internationales, et un certain nombre de sociétés aériennes et d'aéroports locaux offrent des services convenables au trafic intérieur.

Le transport public intra-urbain est assuré par des autobus privés, à des prix relativement bas. Il est aussi facile

d'y trouver des taxis. Les tarifs ne sont pas toujours uniformes : les taxis de Quito sont généralement munis de taximètres, mais ils ne le sont pas dans les autres villes.

Il existe un bon service téléphonique entre l'Équateur et l'Amérique du Nord, et il y a un bon service interurbain automatique entre Quito, Guayaquil et Cuenca. Les communications avec l'étranger sont bonnes et se font par télégramme, téléphone, télex et télécopieur. Il arrive souvent que les entreprises se servent d'une boîte postale pour recevoir leur courrier, mais il existe aussi un service de distribution à domicile, particulièrement dans les grandes villes.

#### *i) Services aériens vers l'Équateur*

Actuellement, il n'existe aucune liaison aérienne directe entre le Canada et l'Équateur. Le trajet exige des correspondances à Los Angeles, à New York ou à Miami. Des services nolisés peuvent être obtenus au besoin pour le transport de passagers et le fret.

#### *ii) Services d'expédition vers l'Équateur*

Un certain nombre d'expéditeurs offrent, à partir des ports de l'Ouest, de l'Est et du Centre du Canada, des services de transport vers l'Équateur de marchandises diverses, de marchandises réfrigérées, de vrac liquide et de conteneurs.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec la Direction des industries de services commerciaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada à Ottawa (tél. : (613) 954-2788).

### Politiques sur les investissements étrangers

Au début des années 70, un sentiment nationaliste hostile à l'investissement prévalait en Amérique latine, ce qui a incité le Groupe andin à adopter la décision 24, mieux connue sous le nom de « code andin des investissements étrangers ». Ce code prévoit un régime commun à l'égard des investissements étrangers, des marques de commerce, des brevets, des licences et des redevances. Les dispositions de la décision 24 ont été considérées restrictives et la limitation de l'envoi des bénéfices à l'étranger et l'obligation imposée aux sociétés placées sous contrôle étranger de devenir des entreprises mixtes ou nationales

en vertu d'un dessaisissement figuraient parmi les conditions les moins acceptables pour les investisseurs étrangers.

Les circonstances ont beaucoup changé depuis. La dette et les difficultés économiques des pays andins ont donné naissance à une attitude plus réceptive à l'égard des investissements étrangers dans la région. À cet égard, l'adoption en 1987 de la décision 220 par le Groupe andin a considérablement libéralisé les règles applicables à l'investissement étranger.

Tous les étrangers qui désirent investir en Équateur doivent présenter une demande au ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Intégration (MICEI).

En outre, tout investissement étranger direct doit être enregistré auprès de la Banque centrale de l'Équateur, de même que l'accord qui fixe les conditions auxquelles est assujettie l'autorisation.

## Brevets et marques de commerce

Tous les contrats visant l'importation de technologies, de brevets et de marques de commerce doivent être approuvés par le MICEI. Les ententes relatives aux licences d'importation de marques de commerce étrangères ne peuvent pas contenir de dispositions directives. L'enregistrement d'une marque de commerce est valide pour 20 ans, sous réserve d'un renouvellement. Chaque période de renouvellement vise une période de 15 ans. La protection accordée aux brevets peut durer de 3 à 12 ans.

## Marchés de compensation

Les opérations de commerce de compensation, tant dans les affaires privées que dans les affaires entre gouvernements, deviennent de plus en plus courantes, compte tenu des difficultés que connaît l'Équateur au niveau de la balance des paiements.



---

### III. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN ÉQUATEUR

---

#### Se mettre en rapport avec l'ambassade du Canada

Les Canadiens qui projettent un voyage d'affaires en Équateur devraient en informer au préalable la division commerciale de l'ambassade du Canada à Bogota (Colombie) ainsi que l'agent commercial résidant à Quito, par lettre expédiée par avion, — au moins trois semaines à l'avance — ou de préférence par télex, en faisant part du but de leur visite, des produits ou des services à exporter et des démarches nécessaires. À la lumière de ces renseignements, le personnel commercial sera en mesure de proposer un itinéraire et de prendre des rendez-vous, permettant ainsi une meilleure utilisation du temps. Plus tôt le délégué commercial est informé, plus il lui est facile de faire un sondage efficace du marché et de prendre les dispositions en rapport avec le voyage projeté.

#### Documents de voyage et de séjour

Les gens d'affaires ont besoin d'un passeport canadien valide, d'un billet de retour et d'une carte de contrôle obtenue auprès des autorités de l'immigration en arrivant en Équateur. Cette carte est estampillée à l'arrivée et valide pour 90 jours. Un certificat de vaccination contre la variole est aussi requis. On recommande d'obtenir à l'avance un visa d'affaires en communiquant avec une ambassade ou un consulat de l'Équateur.

#### Déplacements en Équateur

Les déplacements entre les principales villes de l'Équateur, surtout entre Quito, Guayaquil et Cuenca, devraient généralement se faire par avion, ce qui ne coûte pas cher. Le réseau routier est important, mais les conditions des routes vont de très bonnes à mauvaises. En Équateur, il faut habituellement mettre plus de temps pour se déplacer par voie terrestre qu'on n'en mettrait au Canada pour une distance comparable. Il est possible de se rendre de Quito à Guayaquil par train, mais ce mode de transport est recommandé seulement si le voyageur veut faire du

tourisme. Dans les villes, il est pratique et économique de se déplacer en taxi.

Il est conseillé de louer un taxi à l'heure ou à la journée s'il faut respecter un horaire serré ou s'il faut se rendre loin du centre de la ville.

## Hôtels

Il existe plusieurs hôtels de classe internationale à Quito et à Guayaquil ainsi que des hôtels plus modestes dans les plus petits centres. Selon les normes nord-américaines, les prix sont raisonnables et la nourriture est bonne. Certains hôtels sont en mesure d'offrir de bonnes installations pour la présentation d'expositions, de films et de conférences.

Au nombre des hôtels souvent fréquentés par les voyageurs étrangers qui se rendent en Équateur notons les suivants :

### *Quito :*

Hotel Colon Internacional C.A.  
Avenidas Patria Y Amazonas  
Téléphone : 56 13 33 et 56 28 88  
Télex : 22542 HCOLON ED

Hotel Alameda Real  
Av. Amazonas Y Carrion 653  
Téléphone : 56 23 45  
Télex : 22224 ALMEDA ED

Hotel Internacional, Quito  
Calle Pata de Guapulo  
Téléphone : 23 03 00 et 52 09 36  
Télex : 22223 INCUIQ ED

### *Guayaquil :*

Hotel Oro Verde  
9 de Octubre Y Gare's Uforeuo  
Téléphone : 37 21 00

Hotel Continental  
10 de Agosto Y Chile Esq.  
Téléphone : 32 92 70

## Règlements douaniers

Les effets personnels, y compris des quantités raisonnables de tabac, de spiritueux et d'appareils photos, sont admis en franchise de douane.

## Santé et sécurité personnelle

L'eau du robinet constitue le principal danger pour la santé en Équateur, car elle est parfois impropre à la consommation. Si le voyageur se rend dans les villes de la côte, il devrait se prémunir contre le paludisme et les autres maladies tropicales.

En Équateur comme partout ailleurs, la prévention est de mise pour assurer sa sécurité personnelle. On fera preuve de jugement et de bon sens, en ne portant pas sur soi des bijoux ou des objets de valeurs, ou en évitant certains quartiers le soir.

## Visites et réceptions d'affaires

Une journée de travail peut facilement comprendre trois ou quatre visites et un déjeuner d'affaires si le tout se passe au centre de la ville. Quito et Guayaquil sont des villes relativement petites, mais la distance et la circulation parfois intense, surtout aux heures de pointe, peuvent rendre les déplacements plus longs qu'au Canada. Les usines sont situées à l'extérieur du centre de la ville, ce qui explique la nécessité de garder un taxi à sa disposition et de prévoir suffisamment de temps entre les rencontres.

Il est bon de prévoir une journée libre à la fin du séjour pour donner suite aux nouveaux contacts pris dans le cadre de discussions d'affaires.

Par réception d'affaires, on désigne généralement le déjeuner, le cocktail ou le dîner. Il existe de bons hôtels, de bons restaurants et de bons bars à Quito et à Guayaquil. Les réceptions ont souvent lieu dans des clubs privés.

## Courrier

Le courrier aérien en provenance du Canada met au moins 10 jours pour arriver à destination, parfois beaucoup plus. Des quantités raisonnables de documents peuvent être envoyées par courrier aérien. On peut également utiliser les services de fret aérien. Dans les cas urgents, tels que la présentation de propositions impor-



tantes, les documents sont livrés personnellement par un représentant de la société.

## Vêtements

Le climat tempéré de Quito se prête à des vêtements légers. Le complet foncé est généralement de mise pour les fonctions sociales. Les complets légers, les robes et même les chemises à manches courtes conviennent mieux au climat tropical et souvent humide de Guayaquil.

La tenue de soirée n'est généralement pas requise à Guayaquil, mais elle est essentielle à Quito.

---

## IV. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

---

### Services de consultation sur les marchés

Afin d'aider les gens d'affaires canadiens, le gouvernement fédéral a des **délégués commerciaux** dans 67 pays. Partout dans le monde, ces représentants offrent leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver les fournisseurs canadiens qui peuvent répondre à leurs besoins. Le rôle du délégué commercial ne se limite pas à servir d'agent de liaison entre l'acheteur et le vendeur, mais il consiste également à conseiller les exportateurs canadiens dans toutes les étapes de la commercialisation, notamment en identifiant les possibilités d'exportation, en évaluant la concurrence exercée sur les marchés, en les présentant aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, en sélectionnant et en recommandant des agents ou, encore, en fournissant des conseils sur les conditions de paiement et une aide pour résoudre les problèmes concernant les tarifs et l'accès aux marchés. En outre, les délégués commerciaux s'emploient activement à trouver des débouchés et à encourager les activités d'ordre promotionnel.

Les directions de l'expansion du commerce du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, constituent une autre source de renseignements. Chacune s'occupe des marchés existant dans une région géographique particulière. Dans le cas de l'Équateur, il s'agit de l'Amérique latine et des Antilles. Ces directions constituent le principal lien entre le gouvernement et les délégués commerciaux qui travaillent à l'étranger. Les délégués commerciaux se trouvant à Bogota sont constamment en rapport avec les agents du Secteur de l'Amérique latine et des Antilles à Ottawa dont l'adresse est la suivante : Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud — Secteur de l'Amérique latine et des Antilles, ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2; téléphone : (613) 996-5546; télex : 053-3745.

Les renseignements suivants peuvent y être obtenus :

- renseignements sur les marchés, notamment sur les perspectives économiques pour chaque pays et sur l'état des marchés de produits donnés;

- renseignements sur l'accès aux marchés, notamment sur les tarifs douaniers, les règlements, l'attribution de licences, les barrières commerciales non tarifaires, les normes relatives aux produits, les documents exigés, etc.

Des publications, notamment les éditions de la présente série de *Guides de l'exportateur canadien*, et des exposés sommaires sur des marchés nationaux plus petits y sont aussi offerts.

Les directions de l'expansion du commerce sont également chargées d'aider et de conseiller les exportateurs en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits et de leurs services. Elles peuvent informer les gens d'affaires sur les services d'exportation offerts par le gouvernement canadien, ainsi que sur les possibilités d'exportation.

Établis dans toutes les régions du Canada, les **Centres du commerce international** offrent une gamme complète de services commerciaux aux exportateurs canadiens. Leur personnel est composé de délégués commerciaux chevronnés qui relèvent d'un délégué commercial principal du ministère des Affaires extérieures.

Conseils en matières d'exportation et renseignements sur les débouchés sont parmi les services offerts par les centres qui aideront également les entreprises à établir des plans de commercialisation et appuieront la tenue de séminaires et d'ateliers sur l'exportation. Chaque centre sera en outre relié au réseau WIN-Exports des Affaires extérieures.

Les centres sont situés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (à l'exception du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest) et sont souvent le premier point de contact des entreprises qui souhaitent exporter. D'autres centres seront ouverts à Calgary, Regina, London et Québec.

## Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société de la Couronne dont le but est de faciliter l'expansion des exportations canadiennes.

Elle offre des assurances, des garanties et un financement des exportations qui, avec des conseils financiers et



un ensemble de dispositions financières, facilitent l'exportation de marchandises et de services canadiens.

La SEE offre les services suivants :

#### *Assurances à l'exportation et garanties connexes*

- assurance globale multirisque
- assurance globale — risques politiques
- assurance sélective — risques politiques
- assurance — opérations individuelles
- garanties — opérations individuelles
- assurance préalable au versement du prêt
- assurance — investissement à l'étranger
- assurance — caution de bonne fin
- garanties — caution de bonne fin
- assurance — consortium
- assurance — cautionnement
- garantie — caution de soumission.

#### *Financement des exportations et garanties connexes*

- prêts
- ententes de versements multiples
- imputations sur lignes de crédit
- achats de billets à ordre
- forfaitage
- garanties sur prêts.

La SEE a son siège social à Ottawa à l'adresse suivante : B.P. 655, 151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1P 5T9; téléphone : (613) 598-2500; télex : 053-4136. Elle a des bureaux régionaux à Montréal, à Toronto, à London, à Calgary, à Winnipeg, à Vancouver et à Halifax. Les demandes d'ordre général portant sur les autres services peuvent être transmises par l'intermédiaire des bureaux régionaux. Les services relatifs à l'exportation relèvent exclusivement du siège social d'Ottawa. Toute demande se rapportant au financement des exportations pour une région donnée doit être adressée au directeur du service approprié dans le Groupe de financement des exportations de la SEE, à Ottawa.

#### **Programme de développement des marchés d'exportation**

Le 1<sup>er</sup> avril 1987, le ministère des Affaires extérieures fusionnait le Programme des projets de promotion (PPP) au Programme de développement des marchés d'exporta-

tion, bien connu dans le secteur privé et dans les cercles gouvernementaux sous le nom de PDME.

Le nouveau PDME a été conçu pour accroître les efforts de commercialisation du secteur privé. Il aide les sociétés qui en font partie à entreprendre des activités qu'elles ne voudraient ou ne pourraient entreprendre seules.

Voici un résumé des genres d'aide accordée par le nouveau PDME :

**Activités d'initiative gouvernementale : foires et missions commerciales** — Dans ce cas, le gouvernement assume une partie du coût de la participation à des stands nationaux lors d'expositions commerciales se tenant à l'extérieur du Canada. Il commandite des missions commerciales composées de Canadiens et de Canadiennes du monde des affaires se rendant à l'étranger pour y découvrir les possibilités offertes par les marchés. Il accueille des missions venant au Canada composées de représentants du monde des affaires et de gouvernements étrangers susceptibles d'exercer une influence sur les ventes à l'exportation. Dans le cas de foires, une société donnée peut recevoir une aide couvrant un maximum de trois participations à la même foire. Aucune limite ne s'applique à la participation à des missions. Des frais de participation aux foires sont désormais exigés afin de faire assumer par l'industrie une plus grande proportion des coûts se rapportant aux activités organisées par le gouvernement.

**Activités de l'initiative des industries** (où la contribution du gouvernement continuera d'être remboursable si des ventes s'ensuivent) — quatre demandes par société et par an.

**Foires** — Un financement est assuré aux sociétés désirant participer individuellement à des foires étrangères.

**Voyages** — Les coûts réels des voyages seront remboursés dans une proportion allant jusqu'à 100 % du tarif aérien de classe économique dans le cas des acheteurs étrangers qui se rendent au Canada et dans celui des voyages d'identification de marchés effectués hors du Canada par des sociétés canadiennes. Quant aux voyages d'identification de marchés aux États-Unis, seules les sociétés ayant des ventes annuelles inférieures à 10 millions de dollars sont admissibles à une forme d'aide.

**Appels d'offres** — Ce genre d'aide prévoit une participation aux frais encourus relativement à des offres faites pour des projets particuliers en dehors du Canada. Normalement, les offres sur les projets sont faites en concurrence avec celles des firmes étrangères. Elles portent sur des services de consultation, de génie, de construction, de fourniture de biens et de services canadiens, ainsi que de projets d'immobilisation majeurs, avec des dispositions spéciales pour les mégaprojets (comportant plus de 250 millions de dollars de contenu canadien).

**Fondation de consortiums d'exportation** — Les firmes de fabricants participant à un consortium, particulièrement les petites et les moyennes entreprises, ont accès à une aide pour la constitution de consortiums devant s'occuper exclusivement de l'exportation de produits et de services canadiens. Ces consortiums devraient être mieux en mesure d'exploiter les possibilités d'exportation en mettant en commun les ressources de leurs membres et en répartissant entre ceux-ci les coûts et les risques se rapportant à la commercialisation sur les marchés extérieurs.

**Fondation de bureaux de vente permanents à l'étranger** — Les exportateurs canadiens peuvent avoir de l'aide pour mener à bien des activités de commercialisation continue; ils ont la possibilité d'établir des bureaux de vente sur un marché étranger donné (à l'exclusion des États-Unis). Le gouvernement peut octroyer jusqu'à 125 000 \$ par projet, les sociétés pouvant bénéficier d'un maximum de deux projets pendant leur existence.

**Activités se rapportant aux secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche** — Le PDME accorde des subventions allant jusqu'à 125 000 \$ par projet afin de payer les activités spéciales des organisations, offices, commissions et organismes à but non lucratif oeuvrant dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture ou de la pêche et qui procèdent à des essais techniques, des démonstrations, des séminaires et des cours de formation portant sur les produits, ou encore visant à en faire la promotion. Cette aide n'est pas remboursable et deux projets sont admissibles par requérant et par exercice financier du gouvernement.

**Entente de commercialisation** — Le nouveau PDME offre aux sociétés la possibilité de passer des ententes avec le gouvernement en vue de lancer un programme de commercialisation composé d'activités admissibles aux



termes du programme normal et ce, pour une période allant jusqu'à deux ans. Ce nouveau programme s'adresse aux moyennes entreprises de fabrication ayant une certaine expérience de l'exportation.

Pour tout autre renseignement sur le PDME, s'adresser à Info-Export, à la Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud ou aux bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.

## Publicité

*CanadExport*, un bulletin bimensuel publié en français et en anglais, fait la promotion des exportations canadiennes. On y trouve divers articles et rapports sur les possibilités d'exportation, les réussites commerciales, les services gouvernementaux s'offrant à l'industrie, les conditions d'accès aux marchés étrangers, l'expansion industrielle et les activités de promotion menées conjointement par l'industrie et le gouvernement. Le bulletin présente régulièrement des articles tant sur les expositions et les missions commerciales organisées à l'étranger par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre de son Programme des foires et missions, que sur les principales foires commerciales qui se tiennent partout dans le monde. Il contient également des articles concernant les projets multilatéraux d'investissement outre-mer qui sont susceptibles de présenter un intérêt pour les exportateurs canadiens de biens et de services.

*CanadExport* est distribué gratuitement aux manufacturiers canadiens par le ministère des Affaires extérieures (BTC), Édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Il suffit d'appeler (sans frais) Info-Export au numéro 1-800-267-8376.

## Coopération industrielle dans les pays en développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a établi en 1978 le Programme de coopération industrielle (PCI) pour renforcer l'efficacité des programmes sociaux et économiques de l'Agence dans le tiers monde.

Ce programme, avec les autres programmes bilatéraux existants, aide les sociétés canadiennes à percer de nouveaux marchés dans les pays en développement et à y rechercher des débouchés pour des investissements, des coentreprises et des transferts de technologie.

Le PCI utilise des stimulants financiers pour appuyer des initiatives du secteur privé canadien touchant des arrangements de coopération commerciale à long terme, ainsi que des études de définition de projets à entreprendre dans des pays en développement. Un appui est également fourni pour l'établissement de contacts et l'identification de débouchés par le biais de séminaires, de missions d'investissement et d'arrangements de coopération commerciale viables.

La plupart de ces arrangements sont des accords de production conjointe ou partagée, des arrangements de montage, des accords de licence et diverses formes de participation au capital.

On peut obtenir des renseignements plus détaillés ou des formulaires d'inscription au PCI en communiquant avec la :

Direction de la coopération industrielle  
200, promenade du Portage  
Hull (Québec) K1A 0G4  
Tél. : (819) 997-7901  
Télex : 053-4140

# V. ADRESSES UTILES

## Bureaux canadiens

### (en Équateur)

Agent commercial (résidant à Quito)

Avenida La Coruna N° 2291

B.P. 6512 CCI

Quito (Équateur)

Téléphone : 564-343

Télex : 22622 OFCCDA ED

Consulat honoraire du Canada

Édif. Torres de la Merced

Piso 4, Of. 11

Cordova 800 y V.M. Rendon

Guayaquil (Équateur)

Téléphone : 313-747/303-580

### (en Colombie)

Services commerciaux

Ambassade du Canada

Apartado Aereo 53531/2

Calle 76 N° 11-52

Bogota 2 (Colombie)

Téléphone : (011-57-1) 217-5555/217-5152

Télex : (code de destination 35) 44568 (DMCA CO)

Télécopieur : (57-1) 235-6253

### (au Canada)

Direction de l'expansion du commerce en  
Amérique du Sud

Secteur de l'Amérique latine et des Antilles

Ministère des Affaires extérieures

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 996-5546

Télex : 053-3745 (EXT OTT)

Télécopieur : (613) 996-9103

Agence canadienne de développement international  
(Administration centrale de l'ACDI)

200, promenade du Portage

Hull (Québec) K1A 0G4

Téléphone : (613) 997-5456

Télex : 053-4140 (CIDA HULL)



## Consulat général de l'Équateur au Canada

Consulat général de l'Équateur  
1500, rue Stanley, pièce 226  
Montréal (Québec)  
H3A 1R3  
Téléphone : (514) 849-0200

## Ambassade de l'Équateur à Washington (D.C.)

Ambassade de l'Équateur  
2535 15th Street South West  
Washington, D.C.  
2009, U.S.A.  
Téléphone : (202) 234-7000

## Société pour l'expansion des exportations

### Administration centrale

Société pour l'expansion des exportations  
151, rue O'Connor  
B.P. 655  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5T9  
Téléphone : (613) 598-2500  
Câble : EXCREDCORP  
Télex : 053-4136  
Télécopieur : (613) 237-2690

### Colombie-Britannique et Yukon

Société pour l'expansion des exportations  
One Bentall Centre, Suite 1030  
505 Burrard Street  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V7X 1M5  
Téléphone : (604) 688-8658  
Télécopieur : (604) 688-3710

### Prairies et Nord canadien

Société pour l'expansion des exportations  
Bow Valley Square III  
255 - 5th Avenue S.W., Suite 2140  
Calgary (Alberta)  
T2P 3G6  
Téléphone : (403) 294-0928  
Télécopieur : (403) 294-1133

## **Bureau de district du Manitoba-Saskatchewan**

Société pour l'expansion des exportations  
330 Portage Avenue, Suite 707  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 0C4  
Téléphone : (204) 942-0226  
Télécopieur : (204) 983-2187  
Sans frais : 1-800-665-7871

## **Ontario**

Société pour l'expansion des exportations  
Suite 810, National Bank Building  
P.O. Box 810  
150 York Street  
Toronto (Ontario)  
M5H 3S5  
Téléphone : (416) 364-0135  
Télécopieur : (416) 862-1267

## **Bureau de district de London**

Société pour l'expansion des exportations  
451 Talbot Street, Suite 303  
London (Ontario)  
N6A 5C9  
Téléphone : (519) 645-5828  
Télécopieur : (519) 645-4483

## **Québec**

Société pour l'expansion des exportations  
800, place Victoria, bureau 2724  
B.P. 124, succursale Tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1C3  
Téléphone : (514) 878-1881  
Télécopieur : (514) 878-9891

## **Provinces atlantiques**

Société pour l'expansion des exportations  
Suite 1003, Toronto Dominion Bank Building  
1791 Barrington Street  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 3L1  
Téléphone : (902) 429-0426  
Télécopieur : (902) 423-0881

## Centres du commerce international

Si vous n'avez jamais exporté vos produits, veuillez communiquer avec le Centre du commerce international (ministère des Affaires extérieures) dans votre province. Tel que déjà mentionné, les Centres du commerce international sont situés dans les bureaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, sauf au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

### Alberta

Cornerpoint Building  
Suite 505  
10179 - 105th Street  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3S3  
Tél. : (403) 420-2944  
Télex : 037-2762  
Télécopieur :  
(403) 420-4507

### Colombie-Britannique

B.P. 11610, Suite 900  
650 West Georgia Street  
Vancouver (C.-B.)  
V6B 5H8  
Tél. : (604) 666-1437  
Télex : 045-1191  
Télécopieur :  
(604) 666-8330

### Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall  
134 Kent Street, Suite 400  
P.O. Box 1115  
Charlottetown (Î.-P.-É.)  
C1A 7M8  
Tél. : (902) 566-7443  
Télex : 014-44129  
Télécopieur :  
(902) 566-7450

### Manitoba

330 Portage Avenue  
Room 608  
P.O. Box 981  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 2V2  
Tél. : (204) 983-4091  
Télex : 075-7624  
Télécopieur :  
(204) 983-2187

### Nouveau-Brunswick

Place Assomption  
770, rue Main  
B.P. 1210  
Moncton (N.-B.)  
E1C 8P9  
Tél. : (506) 857-6440  
Télex : 014-2200  
Télécopieur :  
(506) 857-6429  
Sans frais :  
1-800-332-3801

### Nouvelle-Écosse

1496 Lower Water Street  
P.O. Box 940, Station M  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2V9  
Tél. : (902) 426-6125  
Télex : 019-22525  
Télécopieur :  
(902) 426-2624



## Ontario

Dominion Public Building  
4th Floor,  
1 Front Street West  
Toronto (Ontario)  
M5J 1A4  
Tél. : (416) 973-5052  
Télex : 065-24378  
Télécopieur :  
(416) 973-8714

## Québec

Tour de la Bourse  
Bureau 3800  
800, place Victoria  
B.P. 247  
Montréal (Québec)  
H4Z 1E8  
Tél. : (514) 283-6796  
Télex : 055-60768  
Télécopieur :  
• (514) 283-3302

## Saskatchewan

6th Floor  
105 - 21st Street East  
Saskatoon (Sask.)  
S7K 0B3  
Tél. : (306) 975-4343;  
975-5318  
Télex : 074-2742  
Télécopieur :  
(306) 975-5334

## Terre-Neuve et Labrador

90 O'Leary Avenue  
P.O. Box 8950  
St. John's (Terre-Neuve)  
A1B 3R9  
Tél. : (709) 772-5511  
Télex : 016-4749  
Télécopieur :  
(709) 772-5093

## Industrie, Sciences et Technologie Canada

Les trois bureaux d'Industrie, Sciences et Technologie  
ci-dessous desservent également les exportateurs  
canadiens :

### Centre des entreprises

Industrie, Sciences et Technologie Canada  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H5  
Tél. : (613) 995-5771

### Territoires du Nord-Ouest

Industrie, Sciences et Technologie Canada  
10th Floor,  
Precambrian Building  
P.O. Bag 6100  
Yellowknife (T.-N.-O.)  
X1A 2R3  
Tél. : (403) 920-8568  
Télécopieur :  
(403) 873-6228  
AES : (403) 920-2618

# Yukon

Industrie, Sciences et Technologie Canada  
108 Lambert Street  
Suite 301  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 1Z2  
Tél. : (403) 668-4655  
Télécopieur :  
(403) 668-5003





Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20002171 8

Storage

HF 1010 .G85E214 1988 STORAGE

Equateur, guide de l'exportateur  
canadien. --

15238939





Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

Canada